



## Séance du Vendredi 8 janvier 2021

Invitation adressée le vendredi 18 décembre 2020, par David TRIOMPHE

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le Vendredi 8 janvier 2021 en visioconférence

### Membres Présents

	NOM - Prénom	Qualité
<b>Membres de Droit</b>	Mme TRICOTET Fabienne Mme GALLICE Fanny Mme VURBIER Marie-Claire, Mme MICHOT Agnès M. TRIOMPHE David Mme APRILE Claire M. BECHERAS Sébastien Mme PERNOT-PINGLIEZ Sandrine M. JOLY Bernard	IEN Lons Nord Enseignante, adjointe école de Sellières Enseignante, adjointe école de Sellières Enseignante, adjointe école de Sellières Enseignant, Directeur Ecole Sellières Enseignante, adjointe école de Sellières Enseignant, adjoint école de Sellières Enseignante, TRS <sup>1</sup> Maire de Sellières
<b>Membres Elus (représentants de Parents d'élèves)</b>	Mme LARDERET Isabelle Mme LEPEU Syndie M. BAGUEREY Baptiste Mme LAGRANGE Déborah Mme VERAND Caroline	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire
<b>Membres invités</b>	Mme FRACHEBOIS Céline Mme LARDERET Isabelle	Enseignante TR <sup>2</sup> , rattachée à l'école de Sellières  Présidente APE <sup>3</sup> « Les Petites Pommes »

### Membres Absents, excusés

	NOM - Prénom	Qualité

<sup>1</sup> TRS : Titulaire Remplaçant de Secteur. Assure les compléments de temps partiels et/ou décharge de direction

<sup>2</sup> TR : Titulaire Remplaçant. Assure des remplacements d'enseignants sur l'école ou sur des écoles de la circonscription.

<sup>3</sup> APE : Association de Parents d'Elèves

<b>Membres de Droit</b>	M. JACQUOT Daniel	Président du SIVOS <sup>4</sup> de Sellières, maire de Récanoz
<b>Membres Elus (représentants de Parents d'élèves)</b>	Mme PICARD Amandine	
<b>Membres invités</b>	M. KRYZEKM Jean- Christian. GUICHARD Sébastien M. BRULEBOIS Jean-Louis Mme BUYS Nelly M. GERDY Jean-Paul M. GREVY Serge M. ROSAIN Claude Mme FELS Esther Mme CHATELAIN Mallorie Mme DADAIAN Marina Mme BRIDET Marielle	Maire de Toulouse-le-Château Maire de Le Villey Maire de Vers-sous-Sellières Maire de Monay Maire de Mantry Maire de Chemenot Maire de La Charme Psychologue Scolaire (Rased de Poligny) Responsable Périscolaire ATSEM ATSEM Maire de La Charme

En raison du contexte sanitaire, le conseil d'école s'est réuni sous forme « hybride » avec les enseignants en présentiel et les membres invités en visioconférence.

## *Ordre du Jour*

### Ordre du jour :

- ⇒ Résultats des élections des Représentants de Parents d'élèves au Conseil d'Ecole
- ⇒ Règlement Intérieur du Conseil d'école,
- ⇒ Règlement Intérieur de l'école de Sellières,
- ⇒ Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021
- ⇒ Effectifs et Répartitions pour l'année scolaire 2020/2021 et prévisions d'effectifs pour l'année Scolaire 2021/2022,
- ⇒ Projet d'école 2018/2021 et Projets pédagogiques
- ⇒ Présentation des Plans de Prévention et de Mise en Sécurité (PPMS),
- ⇒ Coopérative Scolaire : bilan de l'année Scolaire 2019/2020
- ⇒ Services Périscolaires,
- ⇒ Association de Parents d'élèves « Les petites Pommes »,
- ⇒ Questions diverses.

## *Questions adressées préalablement communiquées*

<sup>4</sup> SIVOS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

## I. Résultats des élections des Représentants de Parents d'élèves au Conseil d'École

Les élections ont eu lieu le Vendredi 9 Octobre 2020.

Etaient à pourvoir 6 sièges au Conseil d'école, correspondant au nombre de classes.

Nombre d'inscrits : 207

Nombre de votants : 100

Soit 48.31 % de participation (49,31 en 2019/20)

Sont élus **Titulaires**, Mmes PICARD Amandine, LARDERET Isabelle, LEPEU Syndie, M. BAGUEREY Baptiste, Mme LAGRANGE Déborah, VERAND Caroline

Le conseil d'école pour l'année scolaire 2020/21 est installé.

## II. Règlement Intérieur du Conseil d'école

Le règlement Intérieur du Conseil d'école présente la composition du conseil d'école (membres de droit à part entière avec voix délibératives, membres avec voix consultatives pour les affaires les concernant, les membres invités pour consultation), les attributions du conseil d'école, son fonctionnement, les modalités de délibérations... 3

Il est rappelé que le Conseil d'école est un temps d'échange, institutionnel, entre les différents membres de la communauté éducative. Il est empreint de respect et bienveillance.

De même, le conseil d'école n'est pas un conseil de discipline : ce n'est pas le lieu d'études de situations individuelles (qui seront étudiées lors d'Equipe Educative).

Le [règlement Intérieur du Conseil d'école](#) est voté à l'unanimité par le Conseil d'école,

## III. Règlement Intérieur de l'école de Sellières

- ▶ établi à partir du Règlement Intérieur Départemental type établi au vu du Code de l'Education et des textes réglementaires en vigueur,
- ▶ définit :
  - les conditions d'inscription et d'admission à l'école primaire

=> L'article L131-1 du Code de l'éducation impose désormais une obligation d'instruction des enfants dont l'âge est compris entre 3 et 16 ans. Aucune discrimination ne peut être faite pour l'admission d'enfants étrangers ou de migrants dans les classes maternelles. Les enfants qui ont atteint l'âge de deux ans au jour de la rentrée scolaire peuvent être admis, dans le cadre du projet d'accueil des élèves de moins de 3 ans, validé par M. l'Inspecteur d'Académie Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale à la rentrée de Septembre 2019..

Pour les enfants de deux ans, l'admission peut conduire à un accueil différé tout au long de l'année scolaire en conformité avec les conditions énoncées dans l'article D.113.1 du code de l'éducation (rentrée suite aux vacances de la Toussaint ou de Noël).

La fréquentation régulière de l'école maternelle est obligatoire à partir de 3 ans, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur

- ▶ Définit l'organisation du temps scolaire et des APC
- ▶ Rappelle les conditions de fréquentation et d'obligation scolaire (retard, absence...)
- ▶ Définit les conditions d'accueil et de surveillance des élèves,
- ▶ Rappelle les droits et obligations des élèves, de leurs parents, des enseignants,
- ▶ Définit les règles de vie à l'école,
- ▶ Définit les modalités de concertation enseignants/parents
- ▶ Le règlement intérieur est soumis au vote du le conseil d'école chaque année scolaire (1<sup>er</sup> conseil), et est porté à la connaissance de tous les membres de la communauté éducative (joint au compte-rendu du conseil d'école).

4

[Le règlement Intérieur de l'école](#) est voté à l'unanimité par le Conseil d'école, et sera transmis à l'ensemble des parents d'élèves pour en prendre connaissance.

## IV. Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021.

### . RAPPEL : Les principes d'organisation de la semaine scolaire

Depuis la rentrée 2013, les principes généraux d'organisation du temps scolaire dans le premier degré sont les suivants :

- ▶ l'enseignement est dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin ;
- ▶ tous les élèves continuent de bénéficier de 24 heures d'enseignement par semaine durant 36 semaines ;
- ▶ la journée d'enseignement compte 5 heures 30 maximum et la demi-journée, un maximum de 3 heures 30 ;
- ▶ la durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1 heure 30.

Le [décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques](#) permet un élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur **huit demi-journées réparties sur quatre jours**. [,,,]

Le Conseil d'école réunit le 8 janvier 2021 sollicite de l'inspecteur d'Académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du Jura, le renouvellement, sans changement d'horaire, de la dérogation à l'organisation du temps scolaire pour une période de 3 ans permettant de répartir les 24 heures d'enseignement sur 4 jours (Lundi/mardi/jeudi/vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30).

## V Effectifs et Répartitions pour l'année scolaire 2020/2021 et prévisions d'effectifs pour l'année Scolaire 2020/2021

5

### A. Effectifs et répartition – Année scolaire 2019/2020 (au 04/01/2021)

Classe 1 Mme GALLICE		Classe 2 Mme VURBIER		Classe 3 Mme MICHOT		Classe 4 M. TRIOMPHE Mme PERNOT- PINGLIEZ		Classe 5 Mme APRILE		Classe 6 M. BECHERAS	
TPS	PS	MS	GS	GS	CP	GS	CE1	CE2	CM1	CM1	CM2
7	18	23	4	8	17	8	17	17	8	13	12
25		27		25		25		25		25	
152 élèves											

Pour précision, divers dispositifs sont mis en œuvre afin dans le cadre du suivi des élèves ;

16 élèves sont suivis par le RASED (maitre E, maitre G, Psychologue Scolaire)

6 élèves bénéficient d'un PPS<sup>5</sup> (élèves en situation de handicap, accompagnement par un AESH<sup>6</sup>), (+2 en attente de notification)

16 bénéficient d'un PPRE<sup>7</sup> (difficultés passagères),

<sup>5</sup> Projet Personnalisé de Scolarisation

<sup>6</sup> Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap

2 élèves ont un PAP<sup>8</sup> (dispositif en lien avec les troubles « dys » : dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dyspraxie, dyscalculie...),

2 ont un PAI<sup>9</sup> (dispositif en lien avec des troubles de la santé),

10 élèves bénéficient d'un suivi extérieur de soins (CMP, CMPP, orthophoniste...)

+ suivis par des services d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE, ASEAJ...)

## B. Effectifs prévus – Année scolaire 2020/2021

<i>TPS</i>	<i>PS</i>	<i>MS</i>	<i>GS</i>	<i>CP</i>	<i>CE1</i>	<i>CE2</i>	<i>CM1</i>	<i>CM2</i>
<i>15</i>	<i>18</i>	<i>18</i>	<i>23</i>	<i>20</i>	<i>17</i>	<i>17</i>	<i>17</i>	<i>21</i>
<i>166</i>								

Les répartitions pour l'année 2020/21 seront précisées au conseil d'école du mois de juin.

Avec une moyenne de 27.7 élèves/classe, l'école est susceptible d'entrer dans le champ d'étude de la carte scolaire pour une ouverture de classe.

6

## V. Projet d'école 2018/2021 et Projets pédagogiques

### A. Le Projet d'école 2018/2021

Les axes :

#### Assurer un parcours de réussite pour chaque élève

☑ Améliorer la compréhension de l'écrit littéraire.

☑ Améliorer la compréhension des écrits fonctionnels.

#### Actions

- Mettre en œuvre un « cahier » collectif de vocabulaire sur toute la scolarité.
- Participer au « Printemps des poètes » ou autres « semaines dédiées »
- Effectuer des échanges épistolaires ou numériques
- Constituer des « fleurs de langue »

<sup>7</sup> Programme Personnalisé de Réussite Educative

<sup>8</sup> PAP : Projet d'Accueil Personnalisé

<sup>9</sup> PAI : Projet d'Accueil Individualisé

## Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire

☒ Harmoniser les programmations et les outils de travail par cycle..

### Actions

- Elaborer des progressions communes.

Transmettre des outils de classe en classe

## Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente

☒☒ Favoriser l'ouverture culturelle des élèves

☒☒ Favoriser l'éducation à la citoyenneté.

### Actions

- Mettre en place un cahier mémoire , un cahier « Musée », un mur « Musée »

- Visiter des musées, des expositions, assister à des séances de cinéma, de théâtre, de contes...

- Elaborer des projets artistiques et culturels avec différents partenaires.

- Réaliser des expositions, « alimenter » le blog de l'école.

- Terminer l'aménagement du « Square souvenir 1914-18 »

7

## B. Les projets Pédagogiques

- **Dispositif « Ecole et Cinéma »** : les 6 classes sont inscrites à ce dispositif. Les objectifs de l'opération École et Cinéma visent une formation de **l'enfant spectateur** par la découverte active de l'art cinématographique en salle.

Inscrire sa classe au dispositif École et cinéma nécessite d'accompagner les élèves par une réelle éducation à l'image pour les aider à mieux appréhender notre monde et ses représentations. En amont et en aval de chaque projection, un travail pédagogique sur le langage cinématographique, et l'acquisition de repères historiques sont proposés **en classe** (visionnage d'extraits de films, écoute d'extraits sonores, utilisation de *l'Atelier cinéma*, dessins, recherches, exposés...).

Dans une démarche d'éducation au spectateur, les enseignants sont invités à emmener leurs élèves dans une « vraie » salle de cinéma, au moins une fois sur les 2 ou 3 films de la programmation.

Le dispositif École et cinéma s'intègre au PEAC de l'élève (rencontres, pratiques, connaissances). Il permet d'éveiller sa curiosité et d'accéder à une première culture cinématographique. Un film vu en salle est une œuvre qui possède une dimension sensible et esthétique. **Au contact d'œuvres cinématographiques, l'élève développe son intelligence sensible et émotionnelle en apprenant à mettre des mots sur ses sensations et ses émotions. Il découvre d'autres cultures, s'ouvre à l'altérité.**

Le dispositif École et cinéma s'intègre également au parcours citoyen par une éducation aux médias et à l'information (EMI) et une éducation à la citoyenneté (EMC). **Évoluant dans un monde où l'image sous toutes ses formes est omniprésente, l'élève, dès son plus jeune âge, est invité à apprendre à « lire » une image et à en dégager le sens pour développer son esprit critique.**

=> En raison de la situation sanitaire, les projections du premier trimestre n'ont pas eu lieu...

► **Lire et faire lire** : 2 bénévoles de Sellières, en lien avec l'Association « Lire et faire lire » dont l'objectif est de favoriser et développer le goût de lire, interviendront prochainement dans toutes les classes de l'école.

► **CPIE** (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement) propose de s'inscrire dans des projets liés à la protection de la biodiversité mais aussi à la promotion d'espace de convivialité, en partenariat avec la commune de Sellières ainsi qu'un groupe d'habitants qui souhaitent réhabiliter des espaces naturels : verger le long de l'école, prairie fleurie, gîtes à insectes, mare, « coulée verte », aménagement paysager du parc...).

Les 6 classes souhaitent s'inscrire dans cette démarche et une rencontre avec le CPIE est prévue pour construire le projet.

8

► **Scènes du Jura** :

- les classes de GS/CP et de GS/CE1 ont assisté au spectacle « Et après c'est quoi ? » au théâtre de Lons-Le-Saunier (Ciné-Concert réinventant la suite de contes, fables et poèmes classiques, associant musique, image et théâtre)

- Les spectacles prévus pour les classes de CE2/CM1 et de CM1/CM2 ont été annulés en raison du contexte sanitaire

► **Natation – Cycle 2** : un cycle « piscine » est prévu en mai juin pour les élèves de GS/CP/CE1 à la piscine de l'INSPE à Lons-Le-Saunier. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des consignes, la mise en œuvre de ce projet pourra évoluer.

► **Mathématiques – Cycle 3** : une professeure de mathématiques, retraitée, participe, aux côtés de l'enseignant de la classe de CM1/CM2 à un projet en mathématiques, axé notamment sur la résolution de problèmes.



► **Cartes de la Fraternité** : projet mené par Mme APRILE, enseignante de la classe de CE2/CM1. Ce projet part d'une idée simple, celle de la bouteille à la mer. Le 21 mars de chaque année (ou le vendredi 20 mars pour les scolaires), à l'occasion de la Journée internationale contre le racisme, des enfants et des adolescents envoient des cartes postales à des anonymes tirés au hasard dans l'annuaire de leur département. Chacune de ces cartes est composée d'une photographie et d'un message de fraternité rédigé dans le cadre d'ateliers d'écriture. Les destinataires sont invités à répondre à l'aide d'un coupon détachable à l'adresse de la Ligue de l'enseignement du département qui les fait ensuite suivre aux jeunes expéditeurs. Les photographies choisies ont pour but de sensibiliser les jeunes et leurs destinataires à la diversité de notre société, mais aussi de pousser chacun à s'interroger sur ses préjugés, sur les représentations qu'il porte en lui à propos de l'immigration, de la jeunesse, de la famille, des relations entre générations, etc.

► **Projet en lien avec l'EHPAD de Sellières** : envoi de dessins, de cartes de vœux...

## **VI. Présentation des Plans de Prévention et de Mise en Sûreté**

Ce document, destiné à aider les écoles et les établissements scolaires à définir un plan de prévention et de mise en sûreté face à l'accident majeur, comporte quatre pages qui présentent aussi clairement que possible les informations et la démarche pour la mise en place de mesures destinées à assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours. 9

Il est complété par une série de fiches, directement utilisables, pour opérationnaliser les différentes étapes d'élaboration de ce plan. Il s'efforce de prendre en compte la diversité des situations, étant bien entendu que certains risques, comme la tempête ou les transports de matières dangereuses, peuvent survenir dans des lieux très divers alors que d'autres, en revanche, sont clairement identifiables localement.

## **VII. Coopérative Scolaire : bilan de l'année Scolaire 2019/2020**

⇒ **Coopérative scolaire (mandataire : M. Becheras à la rentrée 2018)**

### **Bilan financier 2019/2020 (Cf. Annexe 3)**

Charges : 2302,09 €

Produits : 1922,09 €

Bénéfices : - 380,09 €

Solde en compte : 3041,44 €

► Projets réalisés en 2019/20 : vente de calendriers, cotisations, Annulation de projets : chocolats, tombola, photos de classe...

► Projets à venir... : Photos de classe (si la situation sanitaire le permet)

## VIII. Services Péricolaires

Actuellement, le restaurant scolaire accueille 90 à 100 élèves quotidiennement.

**Rappel** : les inscriptions doivent se faire IMPERATIVEMENT avant le mercredi 18h00 pour la semaine suivante

M. Joly soulève la question des capacités d'accueil du restaurant scolaire et de l'évolution des effectifs. **Il apparaît nécessaire de réfléchir et d'anticiper de nouveaux besoins, en termes d'espace, de personnels, de fonctionnement...**

## IX. Association de Parents d'élèves « Les petites pommes »

Remerciements à l'APE pour la prise en charge des coûts sur les sorties scolaires, ainsi que pour les cadeaux offerts aux élèves pour Noël.

Mme Larderet présente les projets réalisés depuis le début d'année : tombola, vente d'objets (marché de Noël virtuel), vente de galettes des rois en partenariat avec la boulangerie « Coup de cœur »...

10

## X. Questions et informations diverses

- **Label Ecole Numérique 2020** ; l'école de Sellières a été retenue pour renouveler l'équipement informatique à destination des élèves.

Aussi, l'équipe enseignante souhaite recenser les besoins spécifiques à chaque cycle et identifier le type de matériel nécessaire pour répondre à ces besoins. De même, un fournisseur propose de travailler avec nous en faisant une proposition en termes d'équipement et de SAV.

M. Joly souligne qu'il est nécessaire de faire des propositions écrites au SIVOS pour qu'elles soient débattues lors des réunions du bureau

Contact téléphonique avec M. Joly sera pris en début de semaine

- Réflexion quant au mobilier des classes : il serait nécessaire d'envisager le renouvellement du mobilier (chaises et tables d'écoliers) de 2 classes (GS/CE1 et CM1/CM2).

- Anti-pinces doigts : devis réalisé par M. Roy (Vice-Président) pour 3 portes dans un 1<sup>er</sup> temps,

- Demande d'installation de Tablettes au-dessus des porte-manteaux en maternelle
- demande de Tracés de jeux de cour,
- étanchéités des baies côté cour (classes maternelles et cantine) : lors de fortes averses, de nombreuses fuites apparaissent sous les 3 baies côté cour. Il est demandé de bien vouloir les rendre étanches.

- Stationnement devant l'école : il est demandé à l'ensemble des accompagnants de bien vouloir stationner leur véhicule **sur les places de stationnement**. De même, les places bleues sont réservées aux personnes à mobilité réduite, et l'accès au parking du bas est interdit (sauf pour le personnel)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.